LA PRATIQUE DE L'HYPNOTISME

DÉCRET DU SAINT-OFFICE

N médecin avait demandé au Saint-Office s'il pouvait assister aux discussions et expériences qui se font dans les Sociétés et Académies de médecine pour soigner les enfants

par le moyen de l'hypnotisme. Il s'agissait, et de discuter sur des faits déjà connus, et de faire de nouvelles expériences que l'on peut expliquer naturellement ou non. »

Le Saint-Office dit, dans sa réponse du 26 juillet 1899 :

« Pour les expériences déjà faites, cela peut être permis pourvu qu'il n'y ait pas danger de superstition ou de scandale et que le demandeur, disposé à se soumettre aux ordres du Saint-Siège, ne s'érige pas en théologien.

« Quant aux expériences nouvelles,-—où il s'agit de faits qui dépassent certainement les forces de la nature, et ce n'est point permis ; — ou on doute si elles dépassent ces forces et alors, pourvu que l'on proteste ne vouloir avoir aucune part dans les faits préternaturels, on le tolère pourvu qu'il n'y ait point danger de scandale. »

On peut déduire de cette réponse, qui porte vraiment la marque de la sagesse du Saint-Siège, d'abord que ces expériences sont défendues toutes les fois qu'elles seraient pour les fidèles une source de scandale ou conduiraient à la superstition. On en conclut encore que lorsque le fait est préternaturel, c'est-à-dire quand des puissances autres que les forces humaines sont en jeu, et ce d'une manière évidente, ces mêmes expériences sont prohibées. On se trouverait alors en contact direct avec les esprits, et comme ceux-ci ne sont certainement pas des anges, avec les démons.

Mais si on doute de la sphère dans laquelle se passent ces faits; si, pour parler le langage des occultistes, on ne sait point s'ils appartiennent au plan matériel ou à un autre, on peut cependant faire les expériences, pourvu que l'on ait la ferme intention de ne vouloir en aucun cas avoir commerce avec les esprits.

Cette réponse est très sage, car elle donne aux savants chrétiens une règle de haute prudence dans l'examen de ces faits. Elle ne rejette point à priori les expériences nouvelles, mais indique dans quel

iscopat de M.

Nicolet.

sur, a depuis
ramme adressé

de Lyon nous

oir obtenu du scharger d'une , en lui accorconserver penon de ses con-

xpression resos hommages. e tous se plaide son entrée

aissance étenau collège de ir fait de bril-

re, et dans le Saint-Hyacinles âmes et réciées.

consécration

yit encore;
E. Brunault,
iis. Trois des
es religieuses
ios meilleurs
le ciel vient